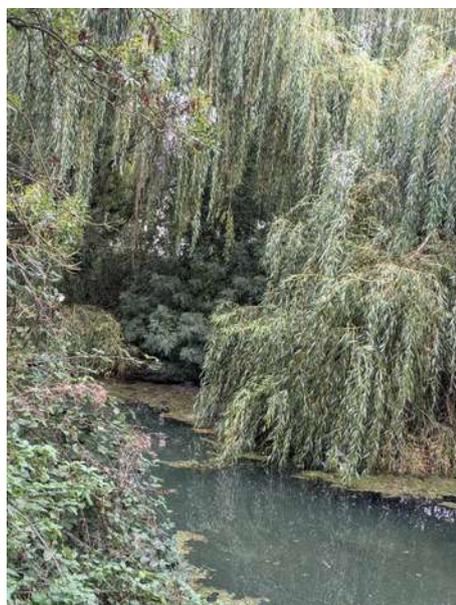




# BULLETIN MUNICIPAL ANNEE 2025



*SAINT CYR DU DORET*

# Sommaire

Edito du Maire .....	Page 3
Membres du conseil .....	Page 4
Réalisations 2024 .....	Pages 5-6-7-8-9
Food trucks sur la commune .....	Page 10
Projets 2025 - Agents communaux - M. AUJARD.....	Page 11
Budget 2024 .....	Pages 12-13-14
Informations pratiques - Etat civil.....	Page 15
Pluviométrie -Lutte contre le bruit - Opération tranquillité vacances ....	Page 16
Inscriptions sur les listes électorales - Recensement citoyen .....	Page 17
Animaux .....	Page 18
Entretien des trottoirs et obligation de débroussaillage .....	Pages 19-20-21
Informations Communauté de Communes .....	Page 22
Cyclad et dépôts sauvages .....	Pages 23-24-25-26-27
Élagage Enedis .....	Page 28
Urbanisme .....	Page 29
Espace Mosaïque .....	Pages 30-31
Location de matériel - Salle des fêtes communale .....	Pages 32-33-34
Eglise - Centres de loisirs.....	Page 35
Les assistantes maternelles - CIAS .....	Page 36
Planning des vacances scolaires .....	Pages 37-38
La Nouvelle Laterie .....	Page 39
Ecurie de Saint Cyr .....	Page 40
ACCA .....	Page 41
Association St Cyr bouge avec vous .....	Page 42
SIAH .....	Page 43
St Cyr de France .....	Page 44
Retour sur 2024 .....	Pages 45-46-47-48
Les artisans sur la commune .....	Pages 49-50
Les dates à retenir en 2025.....	Page 51

# L'édito du Maire Ghislaine GOT



Chers Saints Cyriennes, Saints Cyriens,

Une année se termine et une autre commence. Avant que 2025 nous entraîne dans d'autres perspectives, découvrez ce bulletin qui va vous dévoiler tous les travaux réalisés en cette année 2024 tout en respectant notre budget.

De nombreux dossiers administratifs à gérer : adressage, plan communal de sauvegarde, document d'information sur les risques majeurs, mise en place d'un site internet et enfin ouverture de notre épicerie API (un service de proximité ouvert quotidiennement). Vous en trouverez les détails en pages suivantes. J'en profite pour remercier ma secrétaire pour son engagement et son professionnalisme.

Une nouvelle association a vu le jour en juin ( Saint Cyr bouge avec vous ) avec une équipe pleine de projets qui j'espère apportera en commun avec l'équipe municipale de l'animation pour retrouver notre bien vivre ensemble, je compte sur vous tous !

Je viens de signer une convention (conjointe avec St Jean de Liversay, Courçon et Taugon) pour la présence d'un agent de police pluricommunal au sein de notre commune.

Je suis reconnaissante envers nos agents communaux pour leur investissement dans l'entretien et l'embellissement de notre commune .

Je me dois aussi de remercier mon premier Adjoint pour sa disponibilité, ses connaissances et son soutien.

Au repas de la commune nous avons eu la visite de notre centenaire Monsieur Jean Drapier qui réside maintenant à l'EHPAD de Marans toujours bon pied et bon œil...

Je ne peux terminer mon message sans avoir une très forte pensée pour notre ami Jacques Aujard qui nous a quitté récemment; une personne qui assistait à toutes les cérémonies, toujours disponible pour nous raconter la vie de Saint Cyr ou il a vécu et exercé pendant de longues années, il restera dans nos mémoires.

L'année 2025 qui se profile s'annonce compliquée avec toujours plus de restrictions qui nous oblige, nous petite commune rurale, à nous consacrer aux besoins les plus urgents et réduit notre pouvoir d'investissement

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons un joyeux Noël, une belle et heureuse année 2025, santé, bonheur, de beaux projets pour vous et vos proches.

**Nous invitons toute la population aux vœux du maire le mardi 14 Janvier à 19 h à la salle des fêtes de Saint Cyr Du Doret.**

Bien Amicalement,

Le Maire,  
Ghislaine GOT

## Les Membres du Conseil Municipal



Didier DENIS  
Adjoint



Audrey DENIMAL FLEURY  
Adjointe



Nathalie SCHOPPE  
Adjointe



Aurélie BOUYER  
Conseillère municipale



Aurore CASTELLIER  
Conseillère municipale



Benjamin DELAIRE  
Conseiller municipal



Cyrik CHAUVIN  
Conseiller municipal



David SOUCHET  
Conseiller municipal



Fabien CHEVALIER  
Conseil municipal



Johanna GRASSET  
Conseillère municipale



Marie-bénédicte DUVIVIER  
Conseillère municipale



Elodie VIAUD  
Conseillère municipale

## Réalisations 2024

- Changement des canalisations d'eau potable à partir de la route de Fontenay le Comte jusqu'à Morvins. Avril 2024
- Réfection de la voirie rue de l'ancienne Laiterie . Septembre 2024
- Aménagement du carrefour de Morvins. Octobre 2024
- Mise en conformité de l'Adressage communal. Mai 2024
- Ecoulement d'eau lotissement les Sables (en cours)
- Curage rue des Bleuets. Septembre 2024
- D E C I maillage du territoire pour la défense incendie (en cours )
- Plan Communal Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Mai et Septembre 2024
- Installation du limiteur coupe son à la Salle des fêtes. Octobre 2024
- Acquisition d'un logiciel Cimetière et mise à jour. Saisie en cours depuis Novembre 2024
- Installation d'une Supérette API. Septembre 2024
- Présence de 2 food-trucks différents. Octobre 2024
- Création d'un point d'arrêt de transport scolaire devant la mairie. Septembre 2024
- Réalisation d'un site internet propre à la commune. Novembre 2024
- Restauration du Pont de l'Angle d'Oie. Mars 2024
- Réfection du marquage au sol. Juillet 2024
- Réalisation d'un plan de la commune. Décembre 2024
- Mise en place de la circulation à 30 Km/h aux lieudits Cramahé et Margot. Décembre 2024
- Ajout d'un abri de car à Fraigneau. En cours

---

### Réaménagement de la traversée de Morvins



# L'entretien de la voirie et des ouvrages communaux

L'une des missions fondamentales de la commune est de maintenir le réseau de circulation lui appartenant en un état adéquat avec l'usage auquel il est prévu ou devenu !

L'importance du trafic de transit sur notre territoire, aurait dû rendre ou au moins conserver le caractère départemental de certains axes. Mais il n'en reste pas moins que celui qui en a la propriété se doit de l'entretenir.

## **Travaux réalisés en 2024**

Aussi en 2024 nous avons fait réaliser le projet 2023. Le « chemin de la Laiterie » le long de la Banche du « chemin du petit Nion » au « petit pont de l'Aboteau », celui-ci fut entièrement remanié et recouvert par Atlanroute de St Sauveur, à l'automne. Ces travaux ont été cofinancés par le concours du Département.

Aussi prévu en 2023, après l'accord de subvention du Département, fut réalisé par l'entreprise Chognot de Surgères, le consolidation des murs de soutènement des culées de part et d'autre du pont de la route de la Laiterie sur le canal de la Macaudière.

## **Marché d'entretien voirie 2024 : 2 opérations prévues**

### 1.PATA (point à temps)

Trois chemins étaient programmés pour l'automne 2024, celui « du Moulin Maingot », le « chemin du marais de St Cyr » et celui de « la grosse pierre ».

2.Pour le « chemin du pont Bastard », une intervention plus lourde était là aussi prévue ; rechargement des passages encaissés suivi d'un recouvrement, ceci devait nous permettre de reporter la reprise de l'ensemble qui ce faisant ressentir dans un avenir assez proche.

Mais l'entreprise retenue Atlanroute, nous annonça, après avoir réalisé le parking de notre superette « Api » qu'elle avait pris trop de retard par intempérie (pluie du début de l'automne) pour pouvoir nous maintenir cette intervention en 2024, avant l'arrivée de période où l'entretien devient moins pertinent, baisse des températures risque de pluie accru.

C'est avec l'espoir que l'hiver qui passe encore sur nos chemins non réparés ne nous les dégrade pas encore beaucoup plus, au point que nous devrions procéder à des recouvrements complets. Certains ayant dû absorber un trafic accru par l'emprunt de raccourci par une partie des usagés pour contourner les déviations mises en place pendant les travaux de sécurisation du passage piéton à Morvins.

La mise en place d'une police municipale aurait sûrement facilité le respect des routes barrées et sens interdit.

## Photos avant- après Rue de l'ancienne laiterie



## Rénovation du Pont de l'angle d'Oie

## Mise en conformité de l'Adressage communal

Afin de respecter l'obligation pour les communes de mettre à jour la dénomination et la numérotation de voirie pour les communes de 2 000 habitants et moins, au plus tard le 1er juin 2024, le conseil municipal a décidé à la majorité d'actualiser ses données lors de sa séance du 16 avril. Certaines adresses ont dues être modifiées à compter du 1er septembre 2024 . Ces changements souhaités par le gouvernement ont pour objectif de faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

## **Plan Communal de Sauvegarde et DICRIM**

Le plan communal de sauvegarde, sous l'autorité du Maire, présente l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents élaborés au titre des actions de prévention conformément aux décrets du 15 septembre 2005 et du 20 juin 2022.

le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernant la commune, sur les moyens de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Le DICRIM est consultable sur le site internet de la commune, le PCS à la mairie.

---

## **Création d'un arrêt de car à la Mairie**

Suite à l'évolution de la population, en centre bourg, avec notamment l'arrivée d'enfants, il nous a semblé pertinent de remettre en service l'arrêt de car situé au niveau de la mairie pour les transports scolaires.

Cette demande initialisée en juillet 2023, a pu se concrétiser en septembre 2024 pour les primaires et depuis novembre 2024 pour les collégiens et lycéens.

---

## **Un site internet sur la commune**

Mise en service du site internet de la commune depuis le 25 novembre 2024 à l'adresse suivante : <https://www.stcyrdudoret.fr>

---

## **Circulation à 30 km / h**

Afin de lutter contre la vitesse excessive, Madame le Maire a décidé de limiter à 30 km / h les lieuxdits de Margot et Cramahé.

Début 2025, avec l'arrivée d'un policier municipal pluricommunal quelques heures par semaine, des contrôles de vitesse seront réalisés sur tout le territoire. Ils seront préventifs dans un premier temps, puis en fonction des récidives ou vitesse trop élevée l'agent pourra être habilité à établir des contraventions.

**Panneau Pocket**

Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

100% GRATUIT

SANS PUBLICITÉ

100% ANONYME

- 1 Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket sur votre store ou en flashant le QR Code
- 2 Recherchez ensuite sur PanneauPocket la commune, le code postal ou cliquez sur "recherchez autour de moi"
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications en temps réel

Accessible également sur ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

## A P I , petite supérette de proximité

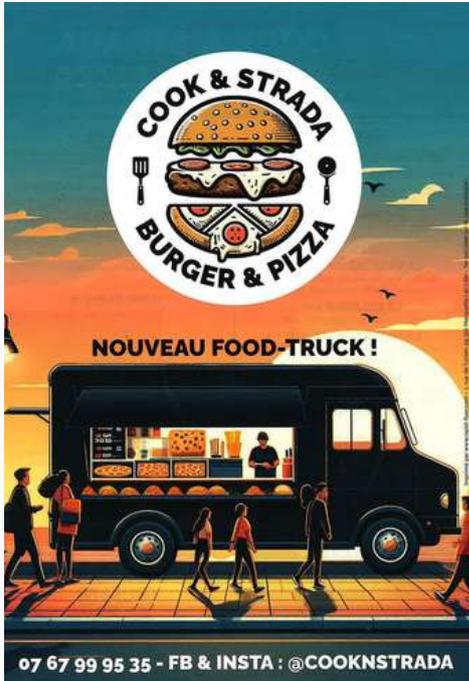
L'accueil sur notre commune d'un commerce aussi petit qu'il soit redonne une certaine vie à Saint du Doret, surtout pour le bourg et celui de Morvins. Offrant l'ensemble des besoins de consommation très courante (700 articles en rayon) à des prix comparables à la distribution de réseaux plus importants, cependant en conditionnement plus individuel.

Mais avant d'arriver à son inauguration le 25 septembre, avec un parking non fini d'être recouvert, par plusieurs reports de cette intervention, bien des fois nous avons cru que le projet n'aboutirait pas, de ce fait nous avons dû nous aussi repousser les travaux de réalisation du terrassement, prévu pour avril, puis avant l'été mais enfin l'automne vit la mise en place de cet ensemble. Qui trois fois par semaine se voit accompagné par des Food Truck ambulants, semblant attirer une clientèle assez régulière.



# NOUVEAU - 2 Food Trucks sur le parking d'API

Chaque Samedi midi et lundi soir "Cook & Strada" est présent. N'hésitez pas à commander par téléphone au 07.67.99.95.35.



- PIZZAS**  
BASE TOMATE OU CRÈME FRAÎCHE
- LA FROMAGÈRE 12€**  
Mozza, gorgonzola, scamorza fumée, parmesan, roquette, olives noires, origan.
  - LA DÂLEUSE 15€**  
Mozza, poulet rôti, viande hachée, magret, roquette, tomates cerises, sauce barbecue, olives noires, origan.
  - LA VÉGÉTARIENNE 11€**  
Mozza, caviar d'aubergine, poivrons, tomates cerises, roquette, olives noires, origan.
  - LA CALZONE 10€**  
Mozza, jambon, champignons, oeuף.
  - LA DUO SALMONE 11€**  
Mozza, saumon frais, saumon fumé maison, roquette, olives noires.
  - LA BURGER 12€**  
Mozza, viande hachée, oignons confits, tomates cerises, cheddar, roquette, sauce burger, olives noires, origan.
- BOISSONS**
- CANETTE 3€**  
Coca, coca zéro, coca cherry, Sprite, Orangina, Oasis, Fuzé tea, Bières.
  - EAU 1,5€**  
Cristaline, Perrier
- BURGERS**  
PAIN PIZZA MAISON
- LE CHICKEN 11€**  
Pain pizza, poulet pané maison, sauce cit, oignons confits, salade, tomates.
  - LE CHEESE 9€**  
Pain pizza, steak haché, oignons confits, cheddar, salade, tomates.
- FRITES CHEESE & BACON**  
Frites, crème cheddar, bacon.
- SUPPLÉMENTS**
- FRITES +3€
  - VIANDE +3€
  - BACON +1€
  - AUTRE +1€
- SALADE CÉSAR 14€**  
Sucrine, poulet pané maison, tomates c, copeaux de parmesan, croûtons, sauce
- DESSERTS**
- BROWNIE 4€
  - COOKIE 4€

- FORMULES**
- PLAT + DESSERT OU BOISSON 14€
  - PLAT + DESSERT + BOISSON 17€
  - MENU ENFANT 8€  
Mini pizza mozza, jambon ou cheeseburger + boisson + dessert
  - ÉTUDIANT -3€  
Sur toute formule.





**Pour Commander**  
06.20.20.23.77  
Sans, Tel  
Whatsapp, Messenger



**Les Menus**

- Menu Complet 13€**  
Burger au choix + Frites Belges + Boisson
- Menu GRANDE Frite 15€**  
Burger au choix + Grande Frite (Frite Nature, Manilles, Canneloni)
- Menu Onion Rings 13€**  
Box d'Onion Rings + Grande Frite Belge (Frite Nature, Manilles, Canneloni) + Boisson
- Version XXL +4€**  
Double Viande Double Frite

**Nos tarifs**

- Burger Seul 9€
- Frites Belges 3€
- Grande Frite Belge (Frite Nature, Manilles, Canneloni) 6.5€
- Box d'Onion Rings 5€
- Dessert Maison 3€
- Boisson 2€
- Saladier de Frites \*\*
- Version L 12€
- Version XL 18€

**Saladier non fournis**

Prix en fonction du nombre de pelle à frite qui rentre dans le saladier

Chaque Mercredi soir c'est "Chez Richet" qui est présent. N'hésitez pas à commander par téléphone au 06.20.20.23.77.

**Food Truck 1**  
06.20.20.23.77

*Nos Burgers*

**Food Truck 2**  
06 95 79 67 13

- Le Sylvain**  
Sauce Ketchup • Salade • Tomate • Oignons Rouges • Pickle • Boeuf Haché • Cheddar Anglais
- Le Jean Claude**  
Sauce Cocktail • Salade • Oignon Caramélisé • Lardons Fumés • Boeuf Haché • Raclette (Boite de 100g)
- Le Christian**  
Sauce BBQ • Salade • Oignon Caramélisé • Lardons Fumés • Boeuf Haché • Fourme d'Ambert (120g Croûton)
- New Le Elise**  
Sauce Korma • Salade • Pickles de Chou Rouge et Gingembre • Poulet Croustillant • Fromage Frais
- Retour Le Jean Louis**  
Sauce Andalouse • Salade • Oignons Rouges • Pore Effiloché 5 épices • Lard Fumé • Emmental
- New Le Vincent**  
Sauce BBQ • Salade • Oignons Rouges • Boeuf Haché • Bacon Fumé • Fromage de Chèvre (Version Canneloni de 100g)

Version XXL : Double Viande ! Double Fromage ! (Suppl 4€)

Accompagnement : Frites Belges AUTHENTIQUES

**PAIN ARTISANAL**  
Viande 100% Française

**Burgers 100% fait maison**  
CHEZ RICHEL - LE POULET EST HALAL

## Projets 2025

Défense incendie

Saisie de toutes les concessions dans le logiciel Gescime - cimetière

Travaux de réfection de voirie

Mise en place de la police pluricommunale

Achat de matériel pour l'atelier

---

## Départ de Daniel et arrivée de Mickael

Daniel Meyer notre agent communal présent sur la commune depuis 1996 a fait valoir ses droits à la retraite, il a donc quitté nos effectifs le 31 janvier. Mickael SIRE le remplace depuis le 26 février. Travaillant précédemment comme chauffeur poids-lourds, Mickael n'avait jusqu'alors aucune expérience dans la fonction publique, il a su s'adapter rapidement à son nouvel emploi et a découvert la multitude de tâches que doit réaliser un agent communal (souvent sous estimée), ainsi que l'ampleur du territoire communal à entretenir.

---

## Le départ de M. Jacques AUJARD

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Jacques AUJARD survenu le 21 octobre 2024 à l'âge de 95 ans.

Très impliqué dans la vie communale, il a été conseiller municipal, porte drapeau lors des cérémonies commémoratives, fondé l'association "Le Bénin du 21ème siècle", et géré l'entreprise familiale située en centre bourg pendant des décennies.

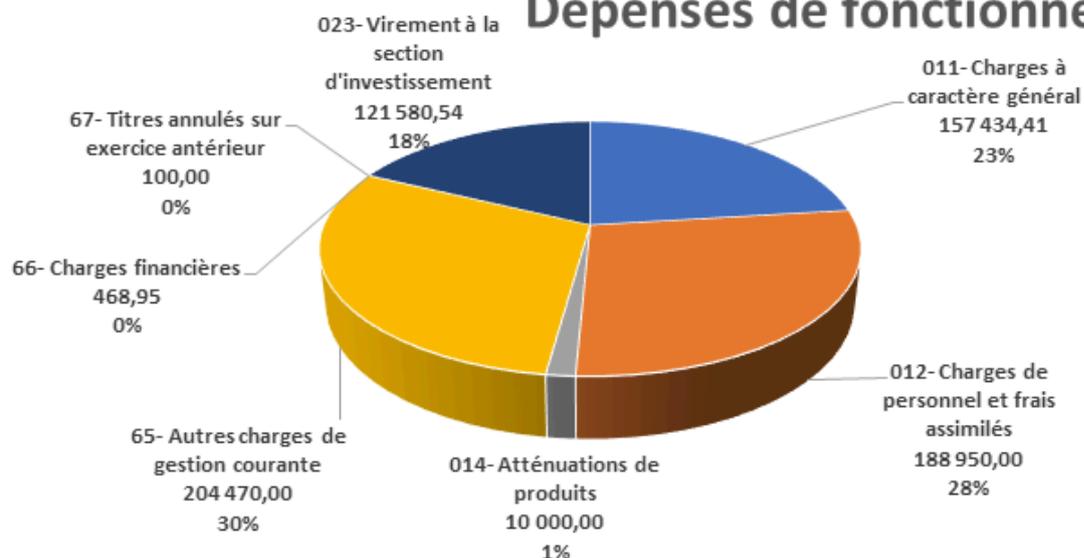
Connu, respecté et apprécié par tous les habitants de la commune et des communes alentours, il aimait nous faire part de ses connaissances historiques du territoire.



## Budget 2024

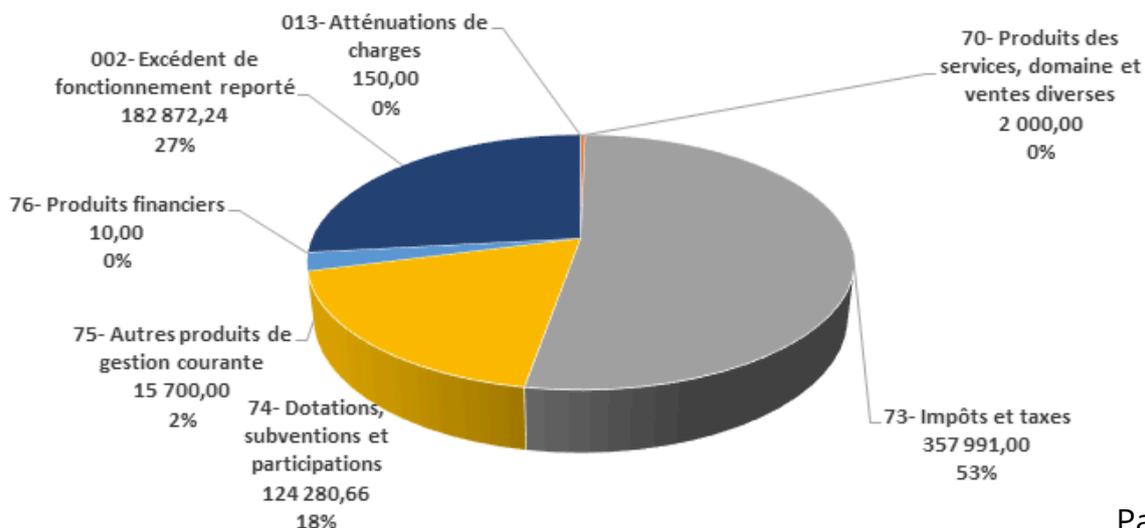
Désignation	BP 2024
011- Charges à caractère général	157 434,41
012- Charges de personnel et frais assimilés	188 950,00
014- Atténuations de produits	10 000,00
65- Autres charges de gestion courante	204 470,00
66- Charges financières	468,95
67- Titres annulés sur exercice antérieur	100,00
023- Virement à la section d'investissement	121 580,54
<b>TOTAL</b>	<b>683 003,90</b>

### Dépenses de fonctionnement



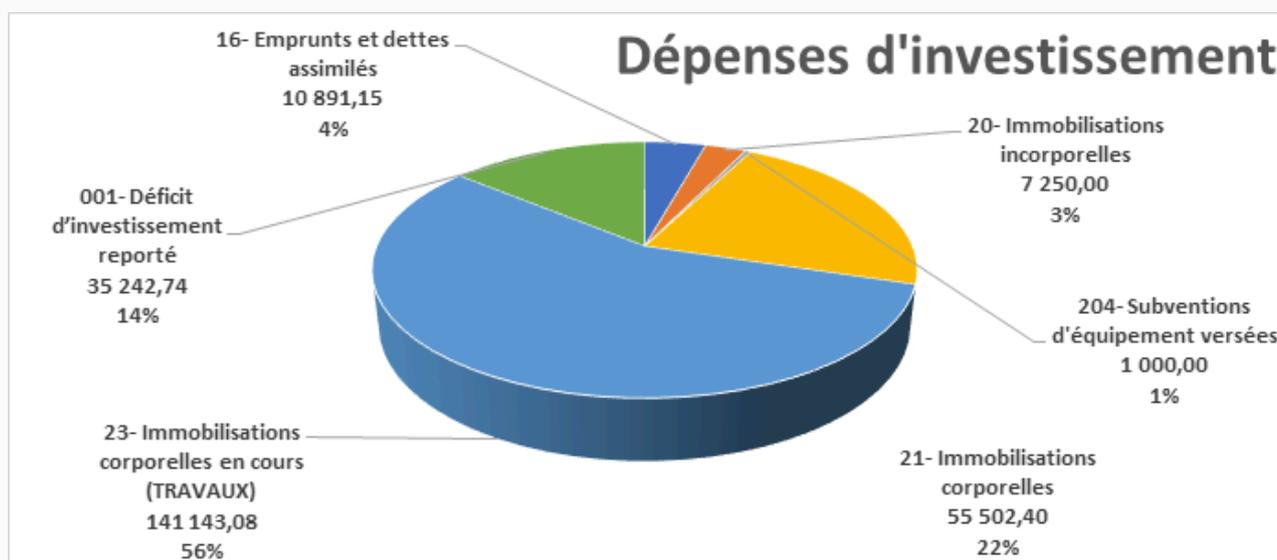
Désignation	BP 2024
013- Atténuations de charges	150,00
70- Produits des services, domaine et ventes diverses	2 000,00
73- Impôts et taxes	357 991,00
74- Dotations, subventions et participations	124 280,66
75- Autres produits de gestion courante	15 700,00
76- Produits financiers	10,00
002- Excédent de fonctionnement reporté	182 872,24
<b>TOTAL</b>	<b>683 003,90</b>

### Recettes de fonctionnement

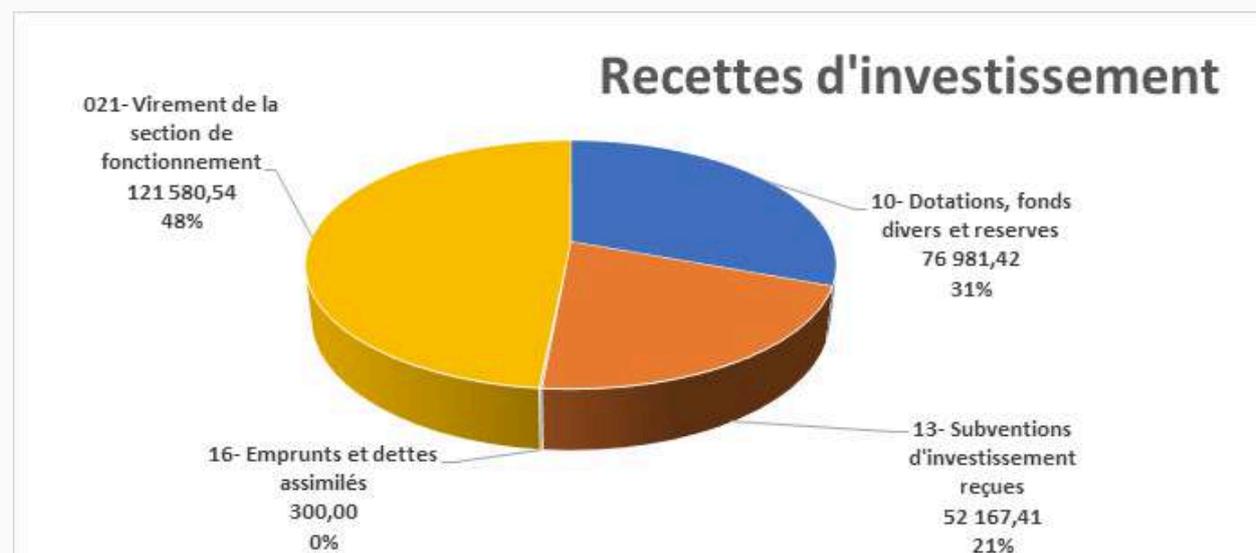


## Budget 2024 suite et fin

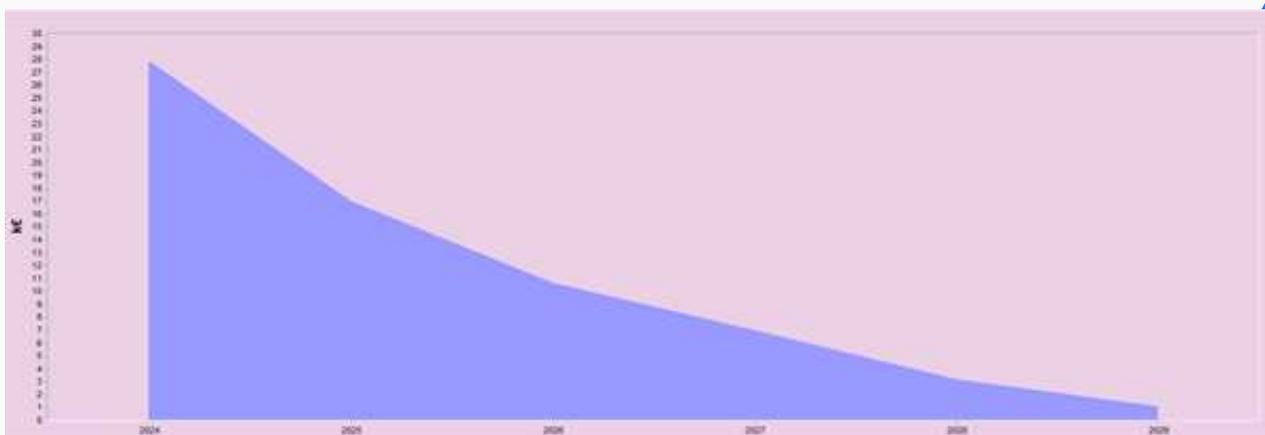
<i>Désignation</i>	<i>BP 2024</i>
16- Emprunts et dettes assimilés	10 891,15
20- Immobilisations incorporelles	7 250,00
204- Subventions d'équipement versées	1 000,00
21- Immobilisations corporelles	55 502,40
23- Immobilisations corporelles en cours (TRAVAUX)	141 143,08
001- Déficit d'investissement reporté	35 242,74
<b>TOTAL</b>	<b>251 029,37</b>



<i>Désignation</i>	<i>BP 2024</i>
10- Dotations, fonds divers et réserves	76 981,42
13- Subventions d'investissement reçues	52 167,41
16- Emprunts et dettes assimilés	300,00
021- Virement de la section de fonctionnement	121 580,54
<b>TOTAL</b>	<b>251 029,37</b>



## Evolution de l'encours de la dette par année (de 2024 à 2029)



Notre Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) du Service de Gestion Comptable de Ferrières, Monsieur GALINAT est intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024. Il a annoncé que la situation financière de la commune était bonne. Nous nous en réjouissons !!!

Les produits réels de la section de fonctionnement sont en augmentation de 30% sur la période 2019-2023. Les charges réelles de fonctionnement ne sont, quant à elles, qu'en augmentation de 17%, ce qui démontre une bonne maîtrise financière.

Monsieur GALINAT a expliqué que la Capacité d'AutoFinancement (CAF) nette de la commune (la différence entre les produits (recettes) et les charges (dépenses) de la commune diminuée du remboursement des emprunts) a augmenté de 511,9% sur la période de 2019 à 2023, ce qui permet à la commune de financer plusieurs projets d'investissement ou un seul gros projet sans avoir recours obligatoirement à l'emprunt. L'emprunt serait par ailleurs plus facilement négociable étant donné la bonne situation financière de la commune. Le montant d'endettement de la mairie est passé de 129 000 € en 2019 à 27 863 € en 2023.

Nous remercions Monsieur GALINAT pour son intervention et ses louages quant à la bonne tenue des comptes de la mairie.

Audrey DENIMAL FLEURY  
Deuxième adjointe déléguée aux Finances

## INFOS PRATIQUES

### HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi - Mardi - Jeudi -Vendredi

de 8h30 à 12h00

Vendredi

de 13 h00 à 17h00

### NOUS CONTACTER ;

05.46.27.83.18

mairie@stcyrdudoret.fr

Adresse : 3 route de Fontenay le Comte

17170 SAINT CYR DU DORET

site internet : <https://www.stcyrdudoret.fr>

Uniquement en cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie

06.08.61.97.45

SAMU

15

Allo Service Public et Tabac Info service  
3989

Police - Gendarmerie

17

SOS Viols  
08.00.05.95.95

Pompiers

18

Centre Anti Poison  
05.56.96.40.80

Numéro d'Urgence Européen

112

Alcool Info Service  
09.80.98.09.30

Personnes sourdes ou malentendantes

114

Sida Info service  
08.00.84.08.00

Allo Enfance Maltraitée

119

Drogues Info Service  
08.00.23.13.13

Violences Femmes Info

3619

Centre de Vaccination Covid  
05.32.92.06.01

Lutte contre la maltraitance

3977

## Etat civil

- 4 Mariages

- 51 décès (présence d'un EHPAD sur la commune) au 16 décembre 2024

- 3 naissances

- 4 PACS

## Pluviométrie chiffres 2024

Merci à Serge de nous fournir tous les ans la pluviométrie

Janvier	93 mm	Juillet	11.5 mm
Février	173.5 mm	Août	43.5 mm
Mars	127 mm	Septembre	128.5 mm
Avril	46.5 mm	Octobre	162 mm
Mai	130 mm	Novembre	38 mm
Juin	55 mm	Décembre	

soit un total de 1 008.5 mm en 2024 contre 1 141 mm en 2023

---

## Lutte contre le bruit

Conformément à l'arrêté préfectoral, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, etc...) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

---

## Opération Tranquillité Vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Votre inscription peut être effectuée 45 jours à l'avance et au plus tard La veille du départ si votre logement dépend de la gendarmerie.

En utilisant FranceConnect vous pouvez vous inscrire à l'opération avec le service en ligne.

Vous pouvez également vous inscrire en vous rendant directement à la gendarmerie de Marans.

## Inscription sur liste électorale

Dès votre arrivée sur la commune, pensez à vous inscrire sur les listes électorales, un lien direct vous est indiqué sur le site internet de la commune dans l'onglet "démarches"/"démarches administratives"/"élections")

Ou vous pouvez vous présenter en mairie aux horaires d'ouverture, avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile.

## Recensement citoyen à partir de 16 ans

**Bientôt 16 ans ?**  
**Il est temps de se faire recenser !**

**Où ?** Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

**Comment ?**

À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC

**Pourquoi ?**

À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal

 **MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS**  
Chemin de la République

Secrétariat général pour l'Administration



## Divagation d'animaux

Nous rencontrons de nombreux problèmes de divagations de chiens sur la commune (hors chiens de chasse en actions de chasse), un arrêté a donc été pris comportant les articles suivants :

- Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse c'est à dire relié physiquement à la personne qui en a la charge dans toute la partie agglomérée de la commune de Saint Cyr du Doret (y compris, chemins, sentiers, voies et parkings publics ou privés ouverts à la circulation pédestre ou véhiculée). Cependant, une tolérance pourra être consentie à l'appréciation des agents verbalisateurs, pour les chiens non classés dangereux au sens du Code Rural et de la Pêche Maritime, sociables (y compris avec leurs congénères) et ayant bénéficié d'un « dressage » permettant à leur maître d'avoir sur eux un contrôle effectif, immédiat et permanent.
- Les chiens ne sont laissés en liberté que dans l'enceinte des propriétés ou des lieux qu'ils gardent que lorsque toutes les issues ont été fermées, afin d'éviter tout accident ou divagation.

---

## Chiens de catégorie 1 ou 2

Nous vous rappelons vos obligations en tant que détenteur de chien catégorisé à fournir à la mairie :

- Permis de détention (à demander à la mairie)
- Attestation d'assurance spécifique à jour
- Carnet de vaccination à jour
- Certificat de stérilisation
- Attestation d'aptitude
- Évaluation comportementale
- Identification du chien



Les chiens soumis à ces obligations sont les suivants :

1ère catégorie : chiens d'attaque

Il s'agit d'animaux aux origines généalogiques inconnues, c'est-à-dire non inscrits au Livre des Origines Françaises (L.O.F.).

Ils sont de trois types :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (ces deux types de chiens sont communément appelés "pit-bulls") ;
- Mastiff, communément appelés " boer-bulls " ;
- Tosa.

2ème catégorie : chiens de garde et de défense

Il s'agit de chiens de garde et de défense dont l'appartenance à une race est attestée par une déclaration de naissance ou par un pedigree (inscriptions au L.O.F.).

## Déjections canines

Nous vous rappelons que les déjections canines sont interdites dans les lieux publics selon l'article R 632-1 du code pénal, merci de procéder au ramassage des crottes émises par vos chiens sur tout territoire extérieur à votre propriété.

Il s'agit d'un acte de bon sens qui doit être respecté par tout citoyen.

La possession d'un animal de compagnie entraîne des responsabilités dont l'enlèvement des déjections fait partie.

Nous vous remercions pour votre compréhension et comptons sur votre civisme.

---

## Entretien des trottoirs

**Article 1 :** En dehors du nettoyage régulier de la voie publique effectué par la commune, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou, sous leur responsabilité, à leurs représentants qualifiés (gérants, locataires, gardiens, etc.), riverains de la voie publique.

Ces derniers sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux sur toute la largeur, au droit de leur façade et en limite de propriété. Cette obligation s'applique aux immeubles bâtis et non bâtis.

**Article 2 :** Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage.

Le désherbage peut être réalisé par tonte, arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et pharmaceutiques.

**Article 3 :** Les saletés et déchet collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts. Il est recommandé de les composter à domicile ou de les déposer en déchetterie. En aucun cas ils ne doivent être mis dans les conteneurs. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique et les avaloirs des eaux pluviales.

**Article 4 :** Les propriétaires et leurs représentants doivent assurer, par l'enlèvement de tous détritiques et feuillage, le bon écoulement des eaux pluviales dans les tuyaux de descente, ainsi que les caniveaux.

Les grilles placées sur les caniveaux devront être dégagées de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales afin d'éviter les obstructions des canalisations et de limiter les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

Les propriétaires ou leurs représentants doivent nettoyer et curer les siphons existant sur les canalisations d'eaux pluviales et usées leur appartenant se déversant dans les réseaux d'assainissement publics.

**Article 5 :** Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou leurs représentants sont tenus de dégager un passage sur le trottoir devant leur propriété et jusqu'au caniveau. En cas de verglas, ils peuvent jeter du sel de déneigement ou du sable devant leurs habitations. Il est interdit d'utiliser du sel à proximité des plantations.

**Article 6 :** Les propriétaires ou leurs représentants, riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune doivent effectuer la taille des haies ainsi que l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations de manière à ne générer aucun obstacle à la circulation des véhicules et des piétons.

Une attention particulière sera portée là où le dégagement de la visibilité est indispensable, notamment à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Les propriétaires ou leurs représentants devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou leurs représentants négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune pourra faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires aux frais de propriétaires après mise en demeure restée sans effet.

**Article 7 :** Les bénéficiaires d'une occupation privative du domaine public doivent tenir constamment propre la partie concédée ainsi que les trottoirs et caniveaux au droit de l'emplacement qu'ils occupent dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus.

---

## Obligation débroussaillage

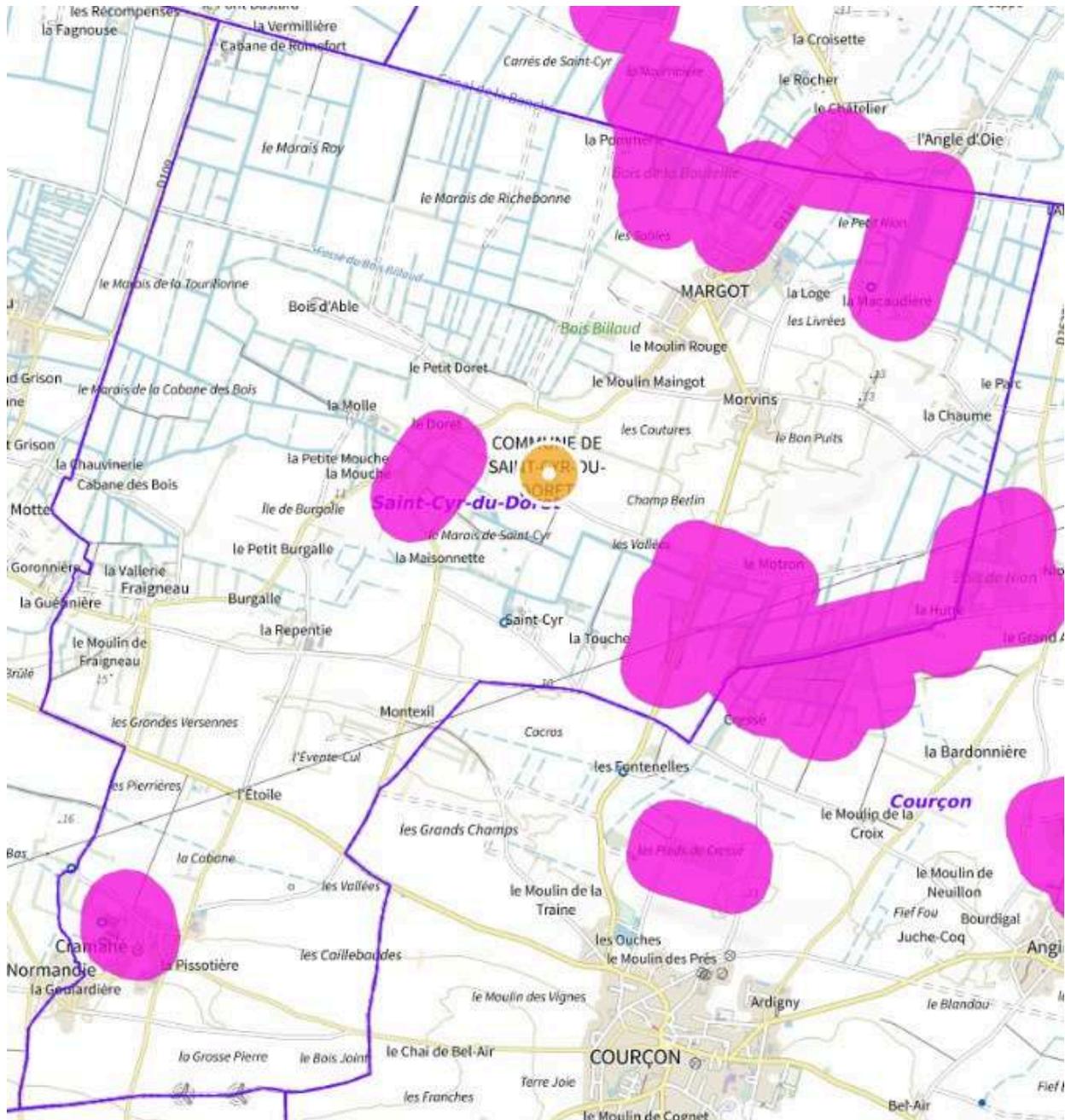
Certaines parcelles de notre commune sont soumises à cette obligation qui consiste à tailler les végétaux pour créer des discontinuités dans la végétation afin de limiter la propagation des feux.

Toute habitation, construction, voirie ou installation de toute nature située à moins de 200 m d'un massif forestier est soumise à l'obligation de débroussailler sur une profondeur de 50 mètres. La zone des 50 m définie par la loi peut parfaitement s'étendre sur un terrain voisin (un propriétaire peut être contraint de débroussailler sur une propriété qui n'est pas la sienne). Lorsqu'une habitation est louée, c'est au propriétaire qu'incombe le débroussaillage.

Il faut par exemple élaguer les branches pour éviter que les arbres se touches, couper et nettoyer les broussailles et tailler les haies, essayer de supprimer au maximum les combustibles aux abords des maisons.

Le non-respect de ces obligations peut être puni de fortes amendes (pouvant aller jusqu'à 1500 €) et par une mise en demeure de faire avec astreinte.

Les zones d'obligation de débroussaillage sont matérialisées en rose sur la carte.



## Nouveau : **Mon espace familles**

Avec Mon espace familles, retrouvez tous vos services liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse en Aunis Atlantique en ligne !

Via votre espace personnel, réalisez les démarches d'inscription de vos enfants au sein d'un multi-accueil ou au Pass'sports vacances pour des activités sportives et de nature.

Votre espace personnel vous permet de modifier votre compte, de simplifier vos démarches administratives et d'accéder à l'information du territoire.

→ <https://monespacefamilles.aunislantique.fr>

## **Ligne car express Niort- La Rochelle**

Les arrêts desservis :

- NIORT – Pôle Universitaire – Pôle Atlantique – H. Sellier
- BESSINES – Mude – Ebaupin (Ouverture prévisionnelle en septembre 2025)
- MAUZE SUR LE MIGNON – Tombouctou
- FERRIERES – ZA de l'Aunis
- SAINTE-SOULLE – Usseau École
- PERIGNY – La Bourgne – Quatre chevaliers
- LA ROCHELLE – Gare SNCF

Les tarifs :

2,50 € le voyage simple, 4,50€ l'aller-retour

Carnet 10 voyages : 20 euros ou 10 euros pour les moins de 28 ans.

Abonnement hebdo, mensuel ou annuel au choix.

Possibilité d'acheter son ticket via l'application Ticket Modalis, sur la boutique en ligne boutique17.transports.nouvelle-aquitaine.fr, ou directement à bord du car.

## **La Caale se développe !**

La Caale, espace de co-working et tiers-lieu à Marans, ouvert en septembre 2021 poursuit son développement qui portera notamment sur :

- Le développement du studio audiovisuel
- L'aménagement du jardin et le développement d'activités par les habitants (troc de graines, chantiers participatifs, ...)
- La création d'un café associatif porté par les « Passagers de la Caale » et d'un espace modulable et mutualisé pour l'organisation d'évènements en 2026 dans le nouveau local attenant à la Caale dont la réhabilitation débutera en octobre.
- L'évolution du mode de gouvernance

Ces évolutions permettront de consolider l'offre existante du tiers-lieu (espaces de travail partagés, programme d'animations, partenariats, accessibilité...) en lien avec les besoins du territoire et en impliquant davantage les utilisateurs.

# Les ordures ménagères

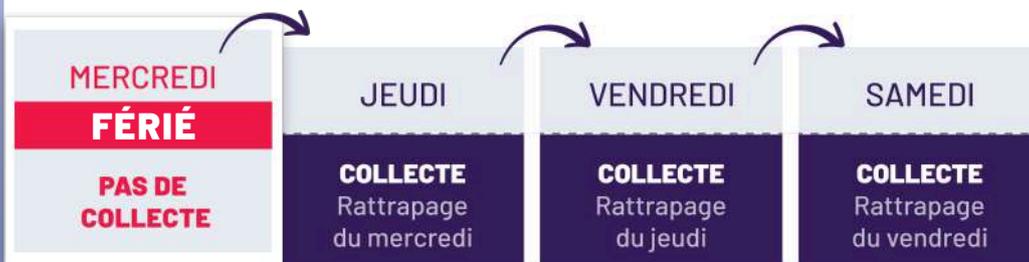


## Collecte des déchets **FIN D'ANNÉE**

PAS DE COLLECTE LES MERCREDIS

**25 décembre 2024**  
et **1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Toutes les collectes sont décalées  
au jour suivant jusqu'au samedi inclus.



Ex. : La collecte du vendredi 27 décembre est décalée  
au lendemain, samedi 28 décembre.

Pensez à sortir votre bac la veille.

**UN DOUTE, UNE QUESTION ?**

📧 [contact@cyclad.org](mailto:contact@cyclad.org) ☎ 05 46 07 16 66 [cyclad.org](http://cyclad.org)

# Collecte 2025

## Mon calendrier DE COLLECTE 2025 en Aunis Atlantique



### COMMENT ÇA MARCHÉ ?

Les emballages sont collectés toutes les semaines. Les ordures ménagères sont collectés 1 semaine sur 2. La couleur de votre commune correspond à votre semaine de collecte.

Ex. : Si vous habitez Anglars-la collecte des ordures ménagères a lieu un jeudi sur deux, semaine orange. Date des emballages a lieu tous les vendredis.

#### RESEAU

\* Rattrapage de collecte au lendemain pour tous les jours de la semaine suivant le jour férié.



Collecte à partir de 5h du matin. Pensez à sortir votre bac de collecte la veille. Les jours fériés, la collecte est assurée sauf les 1<sup>er</sup> janvier et 25 décembre 2025.

### JANVIER 2025

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4
6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31	

### FÉVRIER 2025

L	M	J	V	S	D
				1	2
3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	

### MARS 2025

L	M	J	V	S	D
					1
3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29
31					

### AVRIL 2025

L	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12
14	15	16	17	18	19
21	22	23	24	25	26
28	29	30			

### MAI 2025

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4
6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	31

### JUIN 2025

L	M	J	V	S	D
					1
2	3	4	5	6	7
9	10	11	12	13	14
16	17	18	19	20	21
23	24	25	26	27	28
30					

### JUILLET 2025

L	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12
14	15	16	17	18	19
21	22	23	24	25	26
28	29	30	31		

### AOÛT 2025

L	M	J	V	S	D
			1	2	3
4	5	6	7	8	9
11	12	13	14	15	16
18	19	20	21	22	23
25	26	27	28	29	30
31					

### SEPTEMBRE 2025

L	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12
14	15	16	17	18	19
21	22	23	24	25	26
28	29	30			

### OCTOBRE 2025

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4
6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31	

### NOVEMBRE 2025

L	M	J	V	S	D
				1	2
3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29
30					

### DÉCEMBRE 2025

L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4
6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31	

UN DOUTE, UNE QUESTION ? [contact@cyclad.org](mailto:contact@cyclad.org) 05 46 07 16 66 [cyclad.org](http://cyclad.org)



Commune	Ordures ménagères	Emballages
Anglars	Jeudi	Vendredi
Banon	Vendredi	Mardi
Courçon	Vendredi	Mardi
Grand Chaban	Mercredi	Jeudi
La Grève sur Mignon	Vendredi	Jeudi
La Laigne	Mercredi	Jeudi
La Rende	Jeudi	Mardi
Le Dué d'Allière	Lundi	Jeudi
Longèves	Lundi	Vendredi
Nuaille d'Aunis	Mardi	Lundi
Saint Cyr du Breot	Jeudi	Mardi
St Oues d'Aunis	Mardi	Mercredi
Taugon	Jeudi	Mardi
Villedoux	Lundi	Mercredi

Commune	Ordures ménagères	Emballages
Andilly	Lundi	Vendredi
Charron	Mardi	Mercredi
Ferrières	Mercredi	Lundi
Marans	Jeudi	Vendredi
Saint Jean de Liversey	Jeudi	Vendredi
St Sauveur d'Aunis	Jeudi	Lundi

En sac, toutes les semaines : Marans centre ville Mercredi, Villedoux Vendredi

## Mon mémo TRI

### EMBALLAGES

Tous les emballages se trient. Sans restes alimentaires, ne pas flâner, ne pas imbriquer, ne pas écraser.



Restes de repas, coquilles, restes de viandes, de poissons et de crustacés, agrumes, produits alimentaires permis sans emballage. Tous les biodéchets alimentaires peuvent être déposés dans la borne marron.

### POUR TRIER LES BIODÉCHETS

Utilisez le sac biodégradable (fourni en mairie et au siège de Cyclad) ou des sachets en papier kraft. Retirez gratuitement votre équipement dans votre mairie.



## Mon bac, MODE D'EMPLOI

Emballages à déposer dans le bac en VRAC, sans sac. Bacs à sortir la veille du jour de collecte, poignée opposée à la route.

Pas de bac surchargé, ni de poubelles hors du bac. Interdits : déchets dangereux, végétaux, gravats, encombrants...

Bacs à retirer dès que possible après le passage du camion.

Pour toutes réparations, remplacement ou changement de taille de bac, contactez CYCLAD : [contact@cyclad.org](mailto:contact@cyclad.org) 05 46 07 15 96 [cyclad.org](http://cyclad.org)

### NOUVEAU !

En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries.

Demandez votre pass sur [cyclad.org](http://cyclad.org).



## À TRIER

	Courçon	Longèves	Marans	St Sauveur d'Aunis
Batteries	✓	✓	✓	✓
Bois	✓	✓	✓	✓
Cartons	✓	✓	✓	✓
Cartouches d'encre	✓	✓	✓	✓
Coquilles	✓	✓	✓	✓
Couettes et oreillers	✓	✓	✓	✓
Déchets Chimiques	✓	✓	✓	✓
Déchets électriques	✓	✓	✓	✓
Gravats	✓	✓	✓	✓
Huiles minérales	✓	✓	✓	✓
Huiles végétales	✓	✓	✓	✓
Lampes	✓	✓	✓	✓
Métaux	✓	✓	✓	✓
Mobilier	✓	✓	✓	✓
Palettes	✓	✓	✓	✓
Papiers	✓	✓	✓	✓
Piles	✓	✓	✓	✓
Plastiques souples	✓	✓	✓	✓
Plâtre	✓	✗	✓	✓
Polystyrène	✓	✓	✓	✓
Radiographies	✓	✓	✓	✓
Textiles, linge de maison et chaussures	✓	✓	✓	✓
Tout venant	✓	✓	✓	✓
Végétaux	✓	✓	✓	✓
Verre	✓	✓	✓	✓

✓ Acceptés - Filière de recyclage    ✓ Acceptés    ✗ Interdits

### COURÇON

Rue de la Minoterie  
17170 COURÇON  
Lundi, mercredi, jeudi,  
vendredi, samedi  
9h-12h30 • 14h-17h30  
Fermee Mardi

### LONGEVES

Lieu-dit Les grands Champs  
17230 ANDILLY  
Lundi, mardi, mercredi,  
vendredi, samedi  
9h-12h30 • 14h-17h30  
Fermee Jeudi

### MARANS

Rue du Château d'eau  
17230 MARANS  
Lundi, mardi, jeudi,  
vendredi, samedi  
9h-12h30 • 14h-17h30  
Fermee Mercredi

Fermees le dimanche  
et les jours feries

### ST SAUVEUR D'AUNIS

Porte-fâche  
17540 ST SAUVEUR D'AUNIS  
Du lundi au samedi  
9h-12h30 • 14h-17h30

### SURGERES

Rue Antonin Gaboriaud  
Zi Ouest 2  
17000 SURGERES  
Du lundi au samedi  
9h-12h30 • 14h-17h30



Merci de vous présenter sur le site au moins 10 minutes  
avant l'heure de fermeture.

### DÉCHETS INTERDITS

Ordures ménagères et emballages (consultez votre calendrier des collectes), déchets de soins (lieux de dépôts sur [cyclad.org](http://cyclad.org) ou [gesti.fr](mailto:gesti.fr)), médicaments (à déposer en pharmacie), déchets hospitaliers, extincteurs, bouteilles de gaz, produits explosifs (fusées de détresse, feux d'artifice, munitions, obus...), cadavres d'animaux, déchets anatomiques, produits radioactifs. Liste non exhaustive.

### CAS PARTICULIERS

#### Amiante et Pneus



Afin de répondre aux attentes des habitants, des collectes ponctuelles sont proposées **sur inscription** uniquement et avec les emballages réglementaires.



Points de collecte sur les déchetteries de **Marans, Matha, Saint-Jean d'Angély, Saint-Sauveur d'Aunis et Surgères**. Réservé aux particuliers : 4 pneus maximum par foyer et par an, en fonction de la place disponible. Avant de vous rendre en déchetterie, merci de bien vouloir contacter Cyclad au 05 46 07 16 66 afin de vous assurer que le dépôt de vos pneus sera possible.

Pour les cas particuliers, rendez-vous sur [cyclad.org](http://cyclad.org)

## Pass CYCLAD Déchetterie

### En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries

**Nouveau !**

#### Pourquoi un Pass ?

Pour réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de Cyclad et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité.

Le Pass donne accès à 24 passages par an et couvre l'ensemble des besoins des particuliers.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le Pass sera obligatoire pour les particuliers et le nombre de passages sera décompté.

Toutes les informations et demande de Pass sur [cyclad.org](http://cyclad.org) ou en scannant le QR Code ci-contre.

#### Comment obtenir mon Pass ?

Dès maintenant, munie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, je me connecte sur [cyclad.org](http://cyclad.org) ou je scanne le QR code. Je remplis le formulaire.



Je suis un professionnel ? Le Pass est obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. RDV sur [cyclad.org](http://cyclad.org)  
Je n'ai pas d'adresse mail ? Contacter Cyclad au 05 46 07 16 66.

Une question ?  
[cyclad.org](http://cyclad.org) ☎ 05 46 07 16 66 ✉ [monpass@cyclad.org](mailto:monpass@cyclad.org)

**cyclad**   
Tous les déchets ont de l'avenir

Copyright : Mairie de Paris

Les kits de bio déchets sont disponibles gratuitement. Vous pouvez venir les chercher aux heures d'ouverture de la mairie

Tous les habitants doivent être déclarés chez Cyclad y compris les locataires, en effet la facture est établie directement au point de consommation.

Facturation du service de gestion des déchets : passez au prélèvement automatique ! Vous pouvez désormais souscrire au prélèvement automatique pour le paiement de la redevance. Si vous choisissez le prélèvement, le montant sera prélevé en 1 ou 4 fois selon les modalités choisies lors de la mise en place du prélèvement. Le prélèvement automatique doit être mis en place avant fin janvier pour pouvoir s'appliquer l'année en cours.

Toutes les informations pour activer le prélèvement vous ont été transmises avec votre dernière facture. Retrouvez toutes les modalités de paiement sur notre site Internet [www.aunisatlantique.fr](http://www.aunisatlantique.fr)

### **Déchets verts**

vers une solution de traitement et de valorisation 100% locale

L'engagement pris par les élus dans le cadre du Projet de territoire 2020-2026 est de valoriser 100% des déchets verts à l'horizon 2026 sur le territoire d'Aunis Atlantique avec deux enjeux majeurs :

- Proposer des points de dépôt des déchets verts au plus proche des habitants
- Valoriser les déchets verts localement

Actuellement, les déchets verts sont collectés dans les 4 déchetteries d'Aunis Atlantique avant d'être transportés sur la plateforme de compostage de Chambon. Pour explorer les meilleures modalités de collecte et de valorisation de ces déchets verts, différentes expérimentations sont en cours.

#### La création de lieux de collecte des déchets verts

Il s'agit de rapprocher les habitants des lieux de collecte, car ce sont bien souvent les déchets verts qui nous obligent à passer régulièrement en déchetterie. Il a donc été proposé aux communes les plus éloignées d'ouvrir un point de collecte.

La première végéterie a ouvert sur la commune de Charron en partenariat avec la commune de Villedoux sur le site de l'ancienne déchetterie (ouverture les samedis de 9h à 16h et les mercredis de 13h30 à 17h).

Une seconde végéterie devrait ouvrir en 2025 à l'est du territoire.

#### La valorisation des déchets verts chez les agriculteurs

Il s'agit d'acheminer les déchets verts collectés sur des plateformes aménagées sur des exploitations agricoles où ils seront ensuite broyés et utilisés pour fertiliser les terres. Une première convention de partenariat a été nouée avec un agriculteur situé à Ferrières. L'expérimentation vise également à créer une plateforme spécifique pour les besoins des maraîchers qui éprouvent des difficultés à accéder à la matière organique pourtant essentielle pour la fertilisation des sols.

# Dépôts sauvages

Branchages déposés dans le champ d'un agriculteur



Dépôts ramassés lors de l'opération village propre du 01 juin 2024



# Elagage ENEDIS

ENEDIS

## L'élagage, un véritable enjeu pour l'acheminement d'électricité !

### Nos conseils

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes : 3 mètres.

Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.



### La sécurité, une priorité !

 Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une Déclaration de projet de Travaux et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Dans certains cas, Enedis peut intervenir par mesure de sécurité.

- X** Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé ;
- X** Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes ;
- X** Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne ;
- X** Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne ;

Si un arbre menace une ligne, prévenez le service dépannage d'Enedis au **09 726 750 17**.  
En cas de doute, rendez-vous sur [enedis.fr](http://enedis.fr)



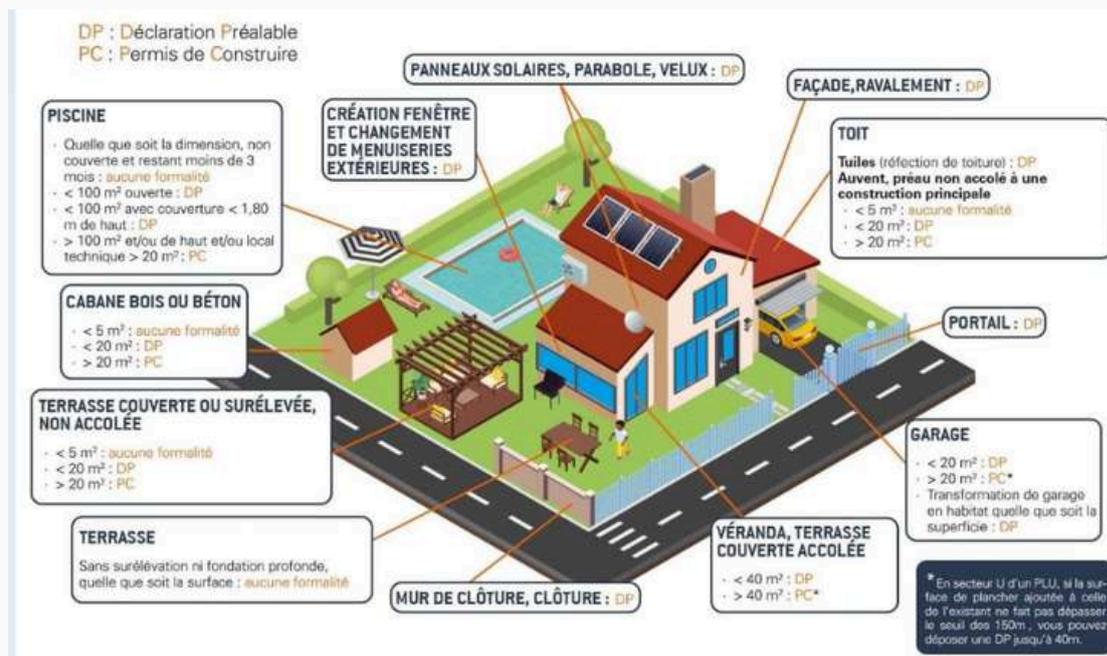
# Urbanisme

## Qq infos sur le service urbanisme de la CDC :

Le service Instructeur ne prend pas les appels le lundi. Il reçoit les pétitionnaires de préférence sur rendez-vous du mardi au vendredi (9h-12h / 14h-16h).

## Constituer et déposer une demande d'urbanisme :

En fonction de la nature et de l'importance des travaux, le projet est soumis soit à permis (aménager, construire, démolir), soit à déclaration préalable. Pour savoir quelle demande d'urbanisme déposer en fonction des travaux à effectuer et quel formulaire remplir, vous pouvez consulter le site du service public.



La commune sur laquelle se situe le terrain objet de la demande d'urbanisme est le guichet unique pour le dépôt de toute demande d'urbanisme. Vous devez fournir 1 exemplaire de la demande (formulaire + pièces). La mairie transmet ensuite la demande au service Instructeur de la CDC qui se charge du suivi administratif et technique.

Le service Instructeur vérifie que la demande présente toutes les pièces et informations nécessaires à l'instruction du projet. Il examine la compatibilité du projet avec les dispositions d'urbanisme en vigueur. Enfin, il établit un projet de décision qui est transmis au maire de la commune.

À compter du dépôt en commune d'une demande complète, le délai d'instruction est de :

- Pour un certificat d'urbanisme opérationnel : 2 mois
- Pour un permis d'aménager, de construire : 3 mois
- Pour un permis de construire maison individuelle : 2 mois
- Pour un permis de démolir : 2 mois
- Pour une déclaration préalable : 1 mois

Vous serez informé par courrier et dans le mois qui suit le dépôt du dossier en mairie, d'une modification du délai d'instruction et/ou d'une demande de pièces complémentaires.

Vous pouvez également déposer votre dossier directement en ligne sur le portail suivant : <https://cdc-aunislantique.urbanisme17.fr/gnaucdcaunislantique/#/>

## **Marcher, pédaler, se muscler : au choix Messieurs, Dames !**

Envie de se sentir bien et au mieux de sa forme, vous avez le choix entre Cap Rando ou Cap Vélo, des temps d'activités réguliers près de chez vous !

Des balades pour prendre soin de soi, en marchant ou en pédalant à son rythme et en pleine nature.

Le tout avec d'autres dans une ambiance dynamique et joviale.

Renseignements et inscriptions auprès de l'accueil de l'Espace Mosaïque au 05 46 01 94 39.

Cap vélo : lundi et vendredi dès 9h rdv au 5 rue du Cours à Courçon, GRATUIT (annulation en cas de mauvais temps)

Cap Rando : mardi de 9h à 11h30 : programme et renseignement sur le lieu de départ à l'Espace Mosaïque, GRATUIT.

N.B : il est possible de faire des balades plus courtes le lundi matin de 11h à 12h : Foulées paisibles rdv au 27 rue de Benon à Courçon, Tarif : 3€ par personnes + 1€ adhésion.

## **Eventail d'actions à vivre en famille !**

Que vous soyez parents, grands-parents, que vous souhaitez faire des activités en famille ou pour vous, nous avons un panel d'ateliers et d'animations qui peuvent vous correspondre : Pomme de ReINETTE - lieu d'accueil enfants parents, ateliers parents-enfants, sorties familles, les Ré'créatives pour les parents, les Rdv du mercredi, Café parents, Soirées Jeux, etc.

Il y en a pour tous les goûts et tous les âges !

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements sur les programmes, les dates et horaires, lieux et tarifs auprès de l'accueil d'Espace Mosaïque au 05 45 01 94 39.

## **La Clik du Marais et Danse 'Pop : des ateliers qui swing !!**

Envie de musique, de chanter ou de danser, ces ateliers sont faits pour vous !

**La Clik** est une joyeuse troupe d'habitants musiciens amateurs ou confirmés. Ils se retrouvent régulièrement depuis plusieurs années, si on peut dire en « résidence » pour créer, répéter et jouer diverses chansons. Tout ceci sous la houlette d'un artiste professionnel, Alejandro Barcelona. Les répétitions ont lieu le samedi de 10h à 15h à raison de 2 fois par mois avec à chaque fois la possibilité de faire un repas partagé dans nos locaux.

**Danse'Pop** est le petit nouveau de cette fin d'année. Depuis fin septembre, des habitants de tout âge se retrouvent le jeudi deux fois par mois de 18h à 20h à la salle des fêtes de St Cyr du Doret pour danser et apprendre à danser. Actuellement, Hugues, artiste professionnel, leur donne les bases du rock-Lindi up.

Alors si cette présentation vous a conquis et vous donne envie, n'hésitez pas à nous contacter et prendre les infos pour vous inscrire à l'un ou aux deux ateliers.

Tarif : 3€ par séance et par personne + 1€ adhésion.

Accueil de l'Espace Mosaïque 05 46 01 94 39.

## **Galette et vœux**

Retenez la date : le mardi 28 janvier 2025, nous vous offrirons nos vœux pour la nouvelle année et vous invitons à partager la galette à 18h à la Salle du Marché à Courçon.

---

Nous restons à votre écoute et nous sommes ouverts aux horaires suivants :  
lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
et mardi de 11h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 27 rue de Benon à Courçon.

N'hésitez pas à consulter notre site internet régulièrement

Renseignements :

Espace Mosaïque - 27 rue de Benon - 17170 Courçon - Tél. : 05 46 01 94 39

Mail : [accueil@espacemosaique.fr](mailto:accueil@espacemosaique.fr) Facebook : Espace Mosaïque

Site [centresocialespacemosaiquecourcon.centres-sociaux.fr](http://centresocialespacemosaiquecourcon.centres-sociaux.fr)

# Matériel en location à la Mairie

La commune propose aux habitants la location ou le prêt de matériel pour deux jours.  
Liste complète ci-dessous :

Réf.	Matériel	Tarif Cne	Tarif Hors Cne
	<b>TIVOLI (1)</b>		
A	25 m <sup>2</sup> (5x5) 1 pente	10 €	15 €
B1-B2	50 m <sup>2</sup> (5x10) 1 pente ou 2 pentes	20 €	30 €
C	75 m <sup>2</sup> (5x15) 1 pente	30 €	45 €
D	100 m <sup>2</sup> (10x10) 2 pentes	40 €	60 €
E	150 m <sup>2</sup> (10x15) 2 pentes	60 €	90 €
	<b>BUVETTE (1)</b>		
F	25 m <sup>2</sup> (5x5) 1 pente	40 €	55 €
	<b>BUVETTE + TIVOLI ATTENANTS (1)</b>		
G1-G2	50 m <sup>2</sup> (5x10) 1 pente ou 2 pentes	50 €	70 €
H	75 m <sup>2</sup> (5x15) 1 pente	60 €	85 €
I	100 m <sup>2</sup> (10x10) 2 pentes	70 €	100 €
J	150 m <sup>2</sup> (10x15) 2 pentes	90 €	130 €
	<b>PARQUET</b>		
	21 plaques de 1m10 x 1m95 (surface totale 45 m <sup>2</sup> )	Gratuit	30 €
	<b>ESTRADES</b> : 9 modules de 1m50 x 1m - h: 30 cm (surface totale 13,5 m <sup>2</sup> )	Gratuit	3 € le module
	<b>PLATEAUX REPAS</b> nombre : 130 (Gratuit)		
	<b>PLATEAUX TABLES BOIS + TRAITEAUX</b> (Gratuit)		
	4 m x 0,70 m (14 personnes) nombre : 7		
	2 m x 0,70 m (6 à 8 personnes) nombre : 2		
	<b>BANCS</b> nombre : 24 (Gratuit)		
	<b>CHAISES</b> nombre : 100 (Gratuit)		

Transport du matériel forfait à 20 € pour les administrés, 30 € pour les hors commune.

Réservation à l'accueil de la mairie

## Extrait du règlement de la salle des fêtes

### II - CONDITIONS D'UTILISATION DES LOCAUX

La salle et le matériel mis à disposition sont réputés pris en bon état, tout problème devant être signalé lors de l'état des lieux d'entrée accompagnant la prise de possession des lieux (le vendredi précédant le week-end de location, avant 16 heures).

Le loueur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition. Il veillera à ne pas dégrader les murs et plafonds, notamment lors de la fixation de décoration ou tout autre objet/matériel.

L'utilisation et la conservation des produits alimentaires éventuellement apportés par le locataire relèvent de son entière responsabilité.

La sous-location ou mise à disposition de tiers est formellement interdite.

Le loueur, doit se conformer aux règles d'ordre public habituelles, relatives à la sécurité, la salubrité et l'hygiène. Il est également responsable de la protection des mineurs pendant toute la durée d'occupation.

Le loueur devra se conformer aux obligations édictées par la SACEM en cas d'usage d'œuvres musicales lors de sa location.

Un état des lieux sera effectué par un agent communal ou un élu le lendemain matin de la location, accompagné par le locataire ou son représentant s'il le souhaite, afin de constater que :

- Le ménage a bien été effectué, sols balayés et lavés, nettoyage complet des sanitaires, appareils ménagers (fours, réfrigérateur, chambre froide, évier,...).
- Les déchets ménagers seront mis dans des sacs, lesquels seront déposés dans le container « vert », les déchets recyclables seront déposés dans le container « jaune », situés dans la cour de la salle des fêtes. Le verre dans le container réservé à cet effet situé Rue des Carrières.
- Vider le cendrier extérieur.
- Le matériel et les locaux n'ont pas été détériorés.

Il est interdit :

- De procéder à des modifications sur les installations existantes,
- De bloquer les issues de secours,
- D'introduire dans l'enceinte des pétards, fumigènes....,
- De déposer des cycles et cyclomoteurs à l'intérieur des locaux,
- D'utiliser les locaux à des fins auxquelles ils ne sont pas normalement destinés.

En cours d'utilisation, l'intensité sonore ne devra pas dépasser le niveau maximum autorisé pour cette salle qui s'élève à **85 dB**.

La sono peut être installée à l'extérieur sur les plages horaires suivantes : de 10h00 à 22h00.

Au-delà, l'alimentation électrique de la sono sera interrompue automatiquement. Il convient donc de :

- D'adapter le réglage des appareils de diffusion sonore ; des voyants de couleur vous signalent le dépassement, vous avez alors quelques minutes pour abaisser le volume de votre sono, pour éviter la coupure des prises électriques,
- Ne pas neutraliser le capteur de contrôle du limiteur de son (cette éventuelle neutralisation est enregistrée par le système),
- Maintenir fermées toutes les issues,
- A partir de 2 heures du matin, la sonorisation devra être éteinte, et il ne devra plus y avoir de nuisances sonores,
- S'abstenir d'animations ou de manifestations bruyantes à l'extérieur de la salle,
- Réduire au maximum les bruits provenant des véhicules (démarrages, claquements de portières, klaxons...).

Réduire au maximum les bruits provenant des véhicules (démarrages, claquements de portières, klaxons...).

Un élu est susceptible de se présenter inopinément pendant la durée de la location pour vérification des conditions d'utilisation listées ci-dessus.

### III – CONSIGNES DE SÉCURITÉ

1. Le nombre de participants est limité à 100 personnes sauf plafond inférieur fixé par la Préfecture (Etablissement de 5ème catégorie).

2. Le loueur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité visées en annexe I et s'engage à les appliquer et les faire respecter.

3. Toute personne se livrant à des actes susceptibles de créer un désordre ou une gêne pour les utilisateurs pourra être expulsée immédiatement

### IV – TARIFS DE LA LOCATION

Le prix de la location de la salle des fêtes est fixé comme suit :

Salle des fêtes de « Margot »	Habitants de la commune	Habitants hors commune	Associations communales	Associations hors commune
Location demi-journée hors week-end et jour férié	55 €	105 €	Gratuit	85 €
Location journalière (1)	110 €	210 €	85 €	170 €
Week-end (2) du samedi 8h au lundi 8h	155 €	250 €	125 €	210 €
Journée supplémentaire	40 €			
Chauffage	½ jour = 20 € / 1 jour = 30 € / 2 jours = 40 € / 3 jours = 50 €			

Une ou plusieurs pénalité(s) est (seront) appliquée(s) en cas d'infraction selon les critères suivants :

- Non-respect de l'obligation d'éteindre la sonorisation à 2h00 du matin 200 €
- Déplacement d'un élu ou des forces de l'ordre suite à une plainte du voisinage pour nuisances 200 €
- Salle non nettoyée 50 €

## Eglise



L'église a été rénovée en 2018, elle accueille régulièrement des messes pendant la période d'Avril à Octobre.

Si vous souhaitez organiser une cérémonie religieuse, vous pouvez contacter la paroisse au 05.46.01.80.40. ou [paroisse.st.bernard.en.aunis@gmail.com](mailto:paroisse.st.bernard.en.aunis@gmail.com)

Le Père Auxence PAYIMA est l'actuel Curé de la Paroisse

---

## Les centres de loisirs

- Courçon Rue du Stade [0546093427](tel:0546093427)
- St Jean de Liversay 2 Rue du 19 Mars 1962 [0546014486](tel:0546014486)

## Les assistantes maternelles

- DELAUAUD Sabrina 6 impasse du Levant Margot Tel 07.78.66.05.40
- LE GUEN Emeline 30 route de Fontenay le Comte Tel 06.59.57.18.36
- PIERRE-JEAN Delphine 5 Rue du Moulin Maingot Tel 07.71.06.89.90
- DAZY Stéphanie 3 Rue Champêtre Tel 06.74.42.18.19

Une boîte à livres a été installée devant la Mairie de Saint Cyr du Doret, près des panneaux d'affichage!

N'hésitez pas à venir échanger les livres en bon état dont vous ne vous servez plus!



### Le droit à une **complémentaire santé** pour tous !



**Vous habitez ou vous travaillez en Aunis Atlantique et vous ne bénéficiez pas d'une mutuelle obligatoire ?**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) d'Aunis Atlantique se mobilise pour vous permettre de bénéficier d'une **complémentaire santé à un prix attractif** grâce au dispositif « Ma commune, Ma santé ».

#### INFOS ET INSCRIPTIONS

- auprès du CIAS : 05 46 68 92 93 / [cias@aunisatlantique.fr](mailto:cias@aunisatlantique.fr)



Des permanences se tiendront à la Mairie, pour effectuer des devis aux dates suivantes :

- 11 février matin
- 15 avril matin
- 20 mai matin

# CALENDRIER 2025

## JANVIER

MER 1	1384 Joue de Lav	
JEU 2	2303 Basile	
VEN 3	3305 Geneviève	
SAM 4	4381 Odilon	
D 5	5388 Eloïhanne	
LUN 6	6459 Mélina	02
MAR 7	7388 Raymond	
MER 8	8397 Lucien	
JEU 9	9426 Aix	
VEN 10	10335 Guillaume	
SAM 11	11304 Paulin	
D 12	12333 Tatiana	
LUN 13	13302 Yvette	03
MAR 14	14301 Nina	
MER 15	15330 Rémil	
JEU 16	16349 Marcel	
VEN 17	17368 Roseline	
SAM 18	18347 Prisca	
D 19	19346 Léonor	
LUN 20	20345 Sébastien	04
MAR 21	21344 Agnes	
MER 22	22343 Vincent	
JEU 23	23342 Bernard	
VEN 24	24341 François	
SAM 25	25340 Conrad Paul	
D 26	26339 Paulie	
LUN 27	27338 Angèle	05
MAR 28	28337 Th. d'Aquin	
MER 29	29336 Gildas	
JEU 30	30335 Marine	
VEN 31	31334 Marcelle	

## FÉVRIER

SAM 1	32333 Ella	
D 2	33332 Pré. du Seigneur	
LUN 3	34331 Blaise	06
MAR 4	35330 Yvonique	
MER 5	36329 Agathe	
JEU 6	37328 Gaston	
VEN 7	38327 Euphrasie	
SAM 8	39326 Jacqueline	
D 9	40325 Apothène	
LUN 10	41324 Arnaud	07
MAR 11	42323 ND de Lourdes	
MER 12	43322 Faix	
JEU 13	44321 Beatrice	
VEN 14	45320 Valentin	
SAM 15	46319 Claude	
D 16	47318 Julienne	
LUN 17	48317 Alexis	08
MAR 18	49316 Bernadette	
MER 19	50315 Gabri	
JEU 20	51314 Aimée	
VEN 21	52313 Damien	
SAM 22	53312 Isabelle	
D 23	54311 Lézine	
LUN 24	55310 Madeire	09
MAR 25	56309 Roméo	
MER 26	57308 Nestor	
JEU 27	58307 Honorine	
VEN 28	59306 Romain	

## MARS

SAM 1	60305 Aubin	
D 2	61304 Ch. le Bon	
LUN 3	62303 Guénéolé	10
MAR 4	63302 Mardi Gras	
MER 5	64301 Gendres	
JEU 6	65300 Colette	
VEN 7	66299 Félicité	
SAM 8	67298 Jean de Dieu	
D 9	68297 Cécime	
LUN 10	69296 Wiven	11
MAR 11	70295 Rosine	
MER 12	71294 Justine	
JEU 13	72293 Rodrigue	
VEN 14	73292 Mathilde	
SAM 15	74291 Louise	
D 16	75290 Bernadette	
LUN 17	76289 Patrice	12
MAR 18	77288 Orville	
MER 19	78287 Joseph	
JEU 20	79286 Pantiers	
VEN 21	80285 Clérence	
SAM 22	81284 Léa	
D 23	82283 Victorien	
LUN 24	83282 Cath. de Stéde	13
MAR 25	84281 Annocation	
MER 26	85280 Larissa	
JEU 27	86279 Mc-Carène	
VEN 28	87278 Goran	
SAM 29	88277 Gwladys	
D 30	89276 Amélie + H.	
LUN 31	90275 Bertalan	14

## AVRIL

MAR 1	91274 Hugues	
MER 2	92273 Sandrine	
JEU 3	93272 Richard	
VEN 4	94271 Isidore	
SAM 5	95270 Irene	
D 6	96269 Mauricette	
LUN 7	97268 J.B. de la Salle	15
MAR 8	98267 Julie	
MER 9	99266 Gautier	
JEU 10	100265 Fulbert	
VEN 11	101264 Stanilas	
SAM 12	102263 Julies	
D 13	103262 RAMAUX	
LUN 14	104261 Maxime	16
MAR 15	105260 Patience	
MER 16	106259 Benoit-Joseph	
JEU 17	107258 Antoic	
VEN 18	108257 Peyrlit	
SAM 19	109256 Emma	
D 20	110255 Pantius	
LUN 21	111254 L. de Fiquens	17
MAR 22	112253 Alexandre	
MER 23	113252 Georges	
JEU 24	114251 Fidèle	
VEN 25	115250 Marc	
SAM 26	116249 Aïda	
D 27	117248 Zin	
LUN 28	118247 Valérie	18
MAR 29	119246 Cath. de Sieme	
MER 30	120245 Robert	

## MAI

JEU 1	121244 Fête du Travail	
VEN 2	122243 Boris	
SAM 3	123242 Phil. Jacq.	
D 4	124241 Sylvain	
LUN 5	125240 Judith	19
MAR 6	126239 Prudence	
MER 7	127238 Gisèle	
JEU 8	128237 Victoire 1945	
VEN 9	129236 Fadime	
SAM 10	130235 Solange	
D 11	131234 Eudie	
LUN 12	132233 Achille	20
MAR 13	133232 Rolande	
MER 14	134231 Mathias	
JEU 15	135230 Denise	
VEN 16	136229 Honoré	
SAM 17	137228 Pascal	
D 18	138227 Eric	
LUN 19	139226 Yves	21
MAR 20	140225 Bernardin	
MER 21	141224 Constantin	
JEU 22	142223 Emile	
VEN 23	143222 Didier	
SAM 24	144221 Donatien	
D 25	145220 Félic. des Mères	
LUN 26	146219 Bénoier	22
MER 27	147218 Augustin	
MAR 28	148217 Gernain	
JEU 29	149216 Accorcion	
VEN 30	150215 Ferdinand	
SAM 31	151214 Visitation	

## JUIN

D 1	152213 Aldino	
LUN 2	153212 Bertrand	23
MAR 3	154211 Kein	
MER 4	155210 Chloéle	
JEU 5	156209 Igor	
VEN 6	157208 Noërt	
SAM 7	158207 Gilbert	
D 8	159206 Panticoé	
LUN 9	160205 L. Rictoire	24
MAR 10	161204 Landry	
MER 11	162203 Barndé	
JEU 12	163202 Guy	
VEN 13	164201 Antoine de P.	
SAM 14	165200 Elisée	
D 15	166199 Félic. des Pères	
LUN 16	167198 J. F. Régis	25
MAR 17	168197 Henri	
MER 18	169196 Léonce	
JEU 19	170195 Romaind	
VEN 20	171194 Silvère	
SAM 21	172193 Et	
D 22	173192 Félic. Dieu	
LUN 23	174191 André	26
MAR 24	175190 Jean-Baptiste	
MER 25	176189 Prosper	
JEU 26	177188 Améline	
VEN 27	178187 Ferdand	
SAM 28	179186 Hélène	
D 29	180185 Benoit-Paul	
LUN 30	181184 Marial	27

■ ZONE A: Académies: Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers  
■ JOURS FÉRIÉS ● NOUVELLE LUNE ● PREMIER QUARTIER ○ PLEINE LUNE ● DERNIER QUARTIER  
■ ZONE C: Académies: Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg  
■ ZONE C: Académies: Caen, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles  
 JOURS OUVRABLES 26 JOURS OUVRES 22  
 JOURS OUVRABLES 24 JOURS OUVRES 20  
 JOURS OUVRABLES 26 JOURS OUVRES 21  
 JOURS OUVRABLES 25 JOURS OUVRES 21  
 JOURS OUVRABLES 24 JOURS OUVRES 19  
 JOURS OUVRABLES 24 JOURS OUVRES 20  
 COMPAT 2025: Epacte 0  
 Lettre Dominicale E - Cycle solaire 18  
 Nombre d'or 12 - Indiction Romaine 3



## La Nouvelle Laiterie

Que se passe-t-il à la Nouvelle Laiterie à Saint Jean de Liversay ?

À la Nouvelle Laiterie, vous trouverez le siège du Centre Intercommunal d'Action Sociale Aunis Atlantique (CIAS AA) qui vous propose de nombreux services.

Retrouvez les accompagnements gratuits avec les conseillers numériques, uniquement sur rendez-vous, les après-midis. Vous avez besoin de configurer un ordinateur ou un smartphone, de sauvegarder des documents ou bien de naviguer sur internet en toute sécurité, Nassima et Harry sont là pour vous aider !

Le CIAS Aunis Atlantique vous propose également de comparer votre complémentaire santé, par l'intermédiaire d'un courtier en assurances « Actiom », dans le cadre du dispositif « Ma commune Ma santé ». Les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous, au préalable, par téléphone.

Enfin, pour toutes les personnes qui ont besoin d'un coup de pouce, une épicerie sociale et solidaire, Au panier de laiterie, a ouvert ses portes. C'est un commerce d'entraide alimentaire qui vise à soutenir les petits budgets. Les bénéficiaires peuvent acheter des denrées alimentaires et d'hygiène à 30% de leur valeur, sur rendez-vous tous les lundis et mardis, les après-midis. Celle-ci vient compléter les associations de distributions alimentaires des Restos du Cœur, présents les jeudis et de Solidarité Courçon, un vendredi sur deux.

Plus de 600 m2 ont été réservés pour l'implantation d'une recyclerie. L'association "Chic ! On recycle" s'est constituée pour gérer cette activité au sein des locaux de la Communauté de Communes. Ils finalisent les dernières touches du projet pour vous accueillir dès le premier trimestre 2025. Contact : [chiconrecycle@gmail.com](mailto:chiconrecycle@gmail.com)

La Nouvelle Laiterie est un tiers-lieu accueillant de nombreux partenaires, initiatives où se déroulent de nombreuses activités (ateliers cuisine, loto gourmand, activité physique adaptée, ateliers « Bien Vieillir chez soi »).

Vous trouverez toutes les infos sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/LaNouvelleLaiterie/> ,

sur notre site internet : <https://www.lanouvellelaiterie.fr/>

ou par téléphone au 05.46.68.76.80 du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00, de 14h00 à 17h00 et les vendredis jusqu'à 16h00.





L'année 2024 a été une belle réussite pour l'Écurie de Saint-Cyr, marquée par des moments forts et de belles rencontres.

Nous tenons à remercier particulièrement l'association Caval'Aunis, qui joue un rôle essentiel dans le bon déroulement de nos compétitions. Grâce à leur gestion impeccable de la buvette et de la restauration, chaque événement est devenu un véritable moment de convivialité, apprécié aussi bien par les cavaliers que par les spectateurs.

Côté écurie, l'année a également été rythmée par des travaux de rénovation et d'entretien mais également des activités variées, permettant à chacun de profiter pleinement de nos installations.

Pour 2025, nous souhaitons poursuivre sur cette belle lancée avec plusieurs objectifs :

Renforcer nos compétitions et proposer des nouveautés pour attirer un public encore plus large.

Maintenir notre collaboration avec Caval'Aunis pour faire de chaque concours un événement chaleureux et réussi.

Améliorer encore nos infrastructures pour garantir confort et sécurité aux cavaliers et à leurs montures.

Un immense merci à tous les bénévoles, partenaires, et à la municipalité pour leur soutien précieux. Également un grand merci à nos voisins agriculteurs (messieurs Chiasson, Delaire, Lorit, Souchet) pour leurs aides et la mise à disposition de parcelles tout au long de l'année.

Ensemble, continuons à faire vivre l'Écurie de Saint-Cyr comme un lieu de partage, de passion et d'échange.

Rendez-vous en 2025 pour de nouveaux projets et de moments forts !

L'équipe de l'Écurie de Saint-Cyr



## ACCA

L'Association Communale de Chasse Agréée fut créée le 1er Septembre 1968 avec 64 membres, elle vient de perdre un de ses membres actifs, notre ancien Vice Président, Mr Jacques Aujard, entré dans la société en 1972 et y restera 23 ans. Personne très impliquée dans notre commune, aux multiples passions : faune, flore, minéraux, photographie et j'en passe. Ce fut un vrai plaisir de te côtoyer.

Aujourd'hui, 56 ans plus tard, notre société compte 68 membres, composée d'un bureau et de bénévoles très actifs et impliqués. Nos compétences sont multiples : entretien du territoire, agrainage et abreuvement de l'ensemble de la faune, régulation des ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts). Dégâts aux cultures, aux animaux d'élevages: prédation dans les poulaillers, risques de transmission de maladies (tuberculose par les blaireaux, leptospirose par les ragondins et les rats musqués, échinococcose par les renards).

Nous participons aux campagnes de ramassage de déchets sur la voie publique, organisées par la municipalité et allons faire un concours de belote en début d'année prochaine.

L'ensemble du Conseil d'Administration de l'ACCA vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Président  
Philippe Caillaud



## Association Saint Cyr bouge avec vous



En mai dernier St Cyr Bouge avec Vous, votre nouvelle association St-Cyrienne a ouvert ses portes.

Son but, organiser des animations et des évènements pour faire bouger la commune.

En 2024, plusieurs animations ont eu lieu :

- buvette pour la fête de l'été le 19 juillet ( animations enfants l'après-midi, panier garni a gagner...)
- 1 ère marche sur la commune pour octobre rose avec environ 70 participants et un don de 401 euros pour la ligue contre le cancer
- Premier après-midi café jeux en partenariat avec la ludothèque la clé des champs. une soixantaine de personnes ont pu découvrir de nouveaux jeux de société et deguster nos crêpes maison !!!
- Enfin goûter de Noël en partenariat avec la mairie autour d'un spectacle

Pour 2025, les bénévoles vous préparent de nouveaux évènements festifs

A vos agendas : après-midi café jeux en préparation

- Juin : Vide Grenier
- 12 Juillet : Fête Nationale : PAELLA GEANTE
- Aout : CINEMA en Plein Air

Si vous souhaitez adhérer, donner un coup de main ou tout simplement suivre l'association :



Mail : [stcyrbougeavecvous@gmail.com](mailto:stcyrbougeavecvous@gmail.com)

Facebook : St Cyr bouge avec vous

## Que s'est il passé en 2024 au SIAH du canal de la Banche ?

Si la cote de 2.00 mètres fut franchie une dernière fois en février, l'hiver 2023- 2024 restera, je l'espère une référence en quantité pluviale et de nombre de jours de submersion du marais.

Les pompes à la mer qui nous avaient donné tant d'espoir, furent mise à l'arrêt dès début décembre 2023 (le mois de novembre coûta en pompage près de 10 000 € pour celles du «Brault», et entre 3 à 4 000 € pour celles de la «Caillaude»). Si ces dernières ont continué à fonctionner sur les crues successives, financièrement pour le SIAH, il ne devenait plus soutenable de poursuivre ainsi. L'hiver, le coût du kWh à 35 c d'€, n'est dès lors plus supportable. Cependant nous maintenons l'abonnement électrique pour pouvoir faire face à d'éventuelles pluies aux moments les plus critiques pour les semis et les levées de printemps car, le tarif plus avantageux l'été débute le 1er avril. Les pompes pourront alors aider à résorber des crues à un prix plus tolérable.

Les précipitations automnales ont surpris plus d'un agriculteur qui avec des semis de printemps retardés ont dû récolter plus tardivement.

La météo dicte bien souvent le résultat du marais, mais l'administratif s'y invite en premier lieu. Zones d'intérêts (ZNIEF), Natura 2000, Primes PAC, MAE (pour les éleveurs), calendrier pour intervenir sur l'entretien des haies, des cours d'eau.... On s'y était presque habitué.

Mais la GÉMAPI, prévue pour 2016 applicable au 1er janvier 2018, connaît encore fin 2024 des soubresauts. Les travaux d'entretien n'étaient pas gémapiens, le gémapien ne devait se limiter qu' aux défauts d'intervention du riverain, propriétaire, ou alors pour des projets d'ensemble pour un bassin donné. La Banche devait ne pas bénéficier pour son entretien, des fonds de cette Gémapi, donc nous avons un programme d'entretien CTAO pour 6 ans, pour continuer notre mission. 2023 le budget de la Banche est rejeté, un budget est adopté se limitant au fonctionnement et obligations (financement de l'éclusier, frais compta, bien sûr remboursement des emprunts, électricité,...) mais pas de travaux. Cette année le rôle du SIAH doit se limiter aux urgences, bizarre cela était Gémapien depuis 2018. Donc nous sommes réduits à gérer les frais du quotidien en attendant une future dissolution. Les communes associées du SIAH ne voulant plus puiser dans leurs impôts pour abonder au budget du SIAH. La CDC Aunis Atlantique transfèrera cette compétence gémapienne et non gémapienne au SYRIMA.

Le SYRIMA (syndicat mixte des rivières et marais de l'Aunis), reprendra l'ensemble des compétences pour continuer à écrire l'avenir du canal, si les associations de marais propriétaires du canal, veulent bien le donner au SYRIMA qui sera le chef d'orchestre de tout ce qui touchera au marais.

En tant que responsable, pour moi c'est une année blanche !!

Et oui, une de plus, pas de travaux depuis 2020 !

Le futur ex-président du SIAH  
Didier DENIS

NB: Le SIAH, est le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du canal de la Banche.

## Les Elus des Saint Cyr de France

Le week-end du 12 et 13 octobre 2024 a eu lieu la rencontre annuelle des Saints Cyr de France Elus à Saint Cyr sur Dourdan dans l'Essonne .

Le samedi matin visite du Sénat puis repas dans un bateau mouche sur la Seine.

Le soir repas partagé avec les spécialités de chaque Saint Cyr.

Le dimanche, assemblée générale de l'association puis messe à Saint Cyr la Rivière.

Une action humanitaire est réalisée lors de ces manifestations pour aider un enfant (par exemple : chien guide )

L'année prochaine, le rassemblement aura lieu chez nos voisins vendéens de Saint Cyr en Talmondais et Saint Cyr des Gats.

Un week-end de convivialité et de partage entre élus.



# Animations sur la commune 2024

Cérémonie des vœux



Cérémonie du 8 Mai

8 Juin commémoration des anciens combattants pour la guerre d'Indochine



Feux d'artifice et bal du 20 juillet





Les 100 ans de M. DRAPIER

Octobre rose



## Cérémonie du 11 Novembre



## Signature de la convention pour la police pluricommunale



## Repas des aînés à la salle des fêtes communale



Les décorations ont été réalisées par les agents communaux en recyclant des matériaux

### Noël des enfants à la salle des fêtes communale



# Les artisans sur la commune

**M&B Plomberie**

Plomberie  
Chauffage  
Installation  
Maintenance  
Dépannage

*Benoît Conton*

05 46 30 20 53  
06 31 31 73 67

1 bis, rue des Carrières  
17170 S' Cyr-du-Doret

**Nathalie PICARD**  
Conseiller en immobilier

06 80 72 22 41  
nathalie.picard@iadfrance.fr  
St-Cyr-du-Doret (17)

iadfrance.fr

**BROCANTE DECORATION**

ACHAT-VENTE

SANDRA SOUCHAUD  
06 25 58 15 04

**VUES DUCIEL**

Grégory DUCIEL  
Télépilote de drone,  
photographe, vidéaste.

Port: 06.69.90.69.69  
Mail: gduciel@vuesduciel.fr

*Les Amis  
de la Chaume*

\* Pensions  
pour chats et chevaux

\* 10 rue de la Chaume  
17170 St-Cyr du Doret  
\*06.30.91.62.96  
\* julie.pochard@gmx.fr

**PANA'MAÇON**  
06.72.96.63.00

PANAMA Peter  
Entreprise de maçonnerie  
et multiservices

pit17170@gmail.com  
17170 ST CYR DU DORET

**TAXIS ALOHA TAXIS**

07 88 77 02 33  
Emeline et Cédric

alohataxis@gmail.com 7 Jours / 7

**E.I.R.L. Mehdi LAKHSIR** 16 route de Saint-Jean-de-Liversay  
17170 SAINT-CYR-DU-DORET

**LAXIR**

- Menuiserie PVC - Alu
- Stores et volets roulants
- Portes de garages
- Portails - Clôtures
- Motorisation
- Terrasses bois...

NEUF - DÉPANNAGE - RÉPARATION

06 86 78 33 03 laxir.storesetmenuiseries@gmail.com

**PGH17**  
Fabien CHEVALIER  
06 62 56 64 39  
pgh17sas@gmail.com  
47 route de Fontenay-le-Comte  
17170 Saint-Cyr-du-Doret



**Professionnels & Particuliers**

Terrassement  
Manutention / Nettoyage  
Démolition / Enlèvement  
Location de benne  
Assainissement  
Piscine

**L'Aube**  
E.H.P.A.D  
Résidence médicalisée

**E.H.P.A.D. L'Aube**

- Cadre enchanteur entre campagne et Marais poitevin
- Dynamisme de professionnels à l'écoute de chacun
- Accompagnement personnalisé et soins adaptés
- Animations pour tous, bonne humeur garantie !
- Cuisine maison de qualité à base de produits frais et locaux
- Les habitants locaux peuvent également bénéficier de portage de repas à domicile, à prix modeste

Un établissement où il fait bon vivre

Tél. 05 46 00 76 70  
accueil@ehpadlaube.fr - www.ehpadlaube.fr  
6 route de Fontenay-le-Comte, Saint-Cyr-du-Doret



## MARLEN ANIM

animations d'événements!

MAQUILLAGES ARTISTIQUES, SCULPTURES SUR BALLONS, DECORATIONS EN BALLONS, BULLES DE SAVON GEANTES, ANNIVERSAIRES ENFANTS, ET ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES

0624485410

marlenarrive@hotmail.fr

facebook: marlen anim






ARISTIDE PAYSAGE  
06 75 29 47 47

 Tonte  
 Débroussaillage  
 Taille de haie  
 Élagage

ap.espacesverts85@gmail.com - www.aristidepaysage.fr



**Terrassement**  
**Aménagements extérieurs**

**MASSÉ ENTREPRISE** SARL

charlesmasse17@outlook.fr

**06 59 20 48 37**



**Conciergerie**  
Gestion de maison  
Location saisonnière

Mélanie Pivin  
06 99 80 58 94  
www.conciergeriedere.com



**PIVOINES**  
STUDIO

Donnez une nouvelle dimension à vos événements

Osez le volume, l'exceptionnel et l'originalité avec des décors éblouissants en ballons pour vos événements, à La Rochelle ou ailleurs, par Pivoines Studio

**EMILIE**  
Balloon designer

 06.65.64.79.90  
 www.pivoinesstudio.fr  
 hello@pivoinesstudio.fr  
 La Rochelle ou ailleurs





pivoinesstudio



Aline Bonnet  
**ARTISAN PHOTOGRAPHE**

J'aide les femmes à se regarder différemment, à se redécouvrir et à reprendre confiance en elles.

06 09 22 26 74

Secteur La Rochelle, Niort, Ferrières d'Aunis








06.31.49.19.56

www.lepegeurdumarais.fr

lepegeurdumarais@gmail.com

## Les dates à retenir

- 14 Janvier à 19h00, cérémonie des vœux à la salle des fêtes communale
- 23 Janvier ramassage des sapins sur inscription à la mairie
- 11 Février matin permanence CIAS mutuelle - sur inscription au 05.46.68.92.93.
- 13 Mars ramassage des encombrants sur inscription à la mairie
- Courant Avril Chasse aux œufs
- 15 Avril matin permanence CIAS mutuelle - sur inscription au 05.46.68.92.93.
- 8 Mai Cérémonie commémorative
- 20 Mai matin permanence CIAS mutuelle - sur inscription au 05.46.68.92.93.
- 24 Mai opération village propre
- Courant Juin vide-grenier
- 12 Juillet fête de l'été à Saint Cyr Du Doret avec Paëlla et feu d'artifice (inscription pour le repas auprès de l'association St Cyr bouge avec vous)
- Courant Août cinéma plein air
- 9 Octobre ramassage des encombrants
- Octobre Rose
- Novembre Bleu
- 11 Novembre cérémonie commémorative
- Repas des anciens
- Gouter de Noël pour les enfants